

Séance du 10 mai 2023

DCM : N° 2023-05-02

**OBJET : SERVEUR INFORMATIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR L'ACQUISITION  
ET LA MISE EN SERVICE D'UN NOUVEAU SERVEUR INFORMATIQUE**

**L'an deux mil vingt-trois  
Le dix mai**

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 025-200082758-20230510-2023\_05\_02-DE



NOTA : Compte-rendu  
de cette délibération affiché le  
16/05/2023  
Convocation du Conseil du  
05/05/2023  
Membres en exercice : 19

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

**Etaient présents** : tous les membres

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme Bénédicte CHARITE, excusée, pouvoir à M. Michel DARTEVEL ; Mme Corinne BERTRAND, excusée, pouvoir à Mme Anne HENRY

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal nomme Mme Laurence JACQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Maire rappelle le contexte au Conseil Municipal : le serveur informatique actuel, qui a cinq ans, doit être remplacé par un serveur plus performant et acceptant les dernières mises à jour de la suite logiciel Berger-Levrault.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)</b>			
<b>Financements publics</b>			
Etat	DETR	1 350 €	30% plafond subventionnable de 4 500 €
Région			
Département			
...			

### *Auto-financement*

Fonds propres		9 748,23 €	
Emprunt			
<b>Total HT</b>		<b>11 098,23 €</b>	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : Mai 2023

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Juillet 2023

Date prévisionnelle de fin de l'opération : Septembre 2023

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 025-200082758-20230510-2023\_05\_02-DE



Après en avoir délibéré, le conseil municipal/conseil communautaire/conseil syndical :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 11 098,23 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vote à majorité : 19 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,  
Maxime GROSHENRY.

